

COMMUNE DE RUMONT

COMPTE ADMINISTRATIF 2018

NOTE DE PRÉSENTATION BRÈVE ET SYNTHÉTIQUE

Aux termes des dispositions de l'article L2312-1 du code général des collectivités territoriales :

« Une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présentation prévue au précédent alinéa de l'exercice prévu à l'article L. 2312-1, la note explicative de synthèse annexée au budget primitif et celle annexée au compte administratif, conformément à l'article L.2121-12, sont mis en ligne sur le site internet de la commune, lorsqu'il existe, après l'adoption par le conseil municipal des délibérations auxquelles ils se rapportent et dans des conditions prévues par décret en Conseil d'Etat. »

Le budget retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année dans le respect des principes budgétaires et comptables : annualité, antériorité, unité budgétaire, universalité, sincérité, spécialité et équilibre.

Le « cycle » budgétaire est le suivant : budget primitif, décision(s) modificative(s), compte administratif.

Le compte administratif présente, après la clôture de l'exercice, les résultats de l'exécution du budget par le maire. Il retrace les opérations de toute nature réalisées au cours de l'année.

Les résultats de 2018 s'établissent comme suit :

	2017	2018
Résultat de Fonctionnement	146 228.64 €	154 848.69 €
Résultat d'Investissement	17 868.67 €	5 636.73 €
Résultat Global de Clôture	164 097.31 €	160 485.16 €

1. Section de Fonctionnement

CHAPITRE	LIBELLE	DEPENSES	RECETTES
011	Charges à caractère général	31 400.50 €	
012	Charges Personnel + assimilés	49 678.88 €	
65	Autres charges de gestion	38 698.96 €	
014	Atténuation de produits	3 003.00 €	
66	Charges financières	2 158.39 €	
67	Charges exceptionnelles	7 043.46 €	
70	Produits des services		339.00 €
73	Impôts et Taxes		102 175.12 €
74	Dotations et Participations		30 808.00 €
75	Autres produits de gestion		4 980.00 €
77	Produits exceptionnels		1 186.42 €
TOTAUX		131 983.19 €	139 488.54 €

1.1. Recettes de fonctionnement

Les communes perçoivent les impôts « ménages » : taxe d'habitation et taxes foncières sur les propriétés bâties et non bâties.

Dans le respect des engagements pris par le Conseil Municipal, les taux d'imposition communaux 2018 sont restés identiques à ceux de 2017 :

- Taxe d'habitation : 7.59 %
- Taxe foncière bâtie : 13.53 %
- Taxe foncière non bâtie : 34.39 %

En 2018, la commune a notamment perçu :

- 56 620 € de contributions directes : taxe d'habitation et taxes foncières sur les propriétés bâties et non bâties (55 940 € en 2017) ;
- 28 721 € d'attribution de compensation contre 28 721 € en 2017
- 3 871 € de Dotation Globale de Fonctionnement contre 4 750 € en 2017 ;
- 2 752 € de Dotation de Solidarité Rurale contre 2 671 € en 2017 ;
- 33 380.12 € d'autres recettes fiscales et assimilées : droit de mutation, compensation fiscales, FCTVA, FNGIR, redevances des mines.
- 14 144.42 € d'autres recettes (revenus des immeubles, occupation domaine public...).

1.2. Dépenses de fonctionnement

Les principales dépenses sont les suivantes

- 31 400.50 € de charges à caractère général : prestations de services, fluides, entretien et réparation, assurances, fournitures, ... ;
- 49 678.88 € de masse salariale ;
- 38 698.96€ de subventions aux associations, indemnités maire adjoints, subvention CCAS, participations aux organismes... ;
- 3 003 € de reversement FPIC
- 2 158.39 € de charges financières ;
- 7 043.46 de charges exceptionnelles (annulation de titre exercice antérieur)

2. Section investissement

CHAPITRE	LIBELLE	DEPENSES	RECETTES
10	Dotations fonds divers réserves		2 270.46 €
13	Subventions		311.50 €
16	Remboursement d'emprunt et cautionnement reçus	14 273.49 €	450.00 €
20	Immobilisation incorporelles	540.00 €	
21	Immobilisations corporelles	1 106.40 €	
1068	Excédents de fonctionnement		
TOTAUX		15 919.89€	3 031.96 €

2.1. Recettes d'investissement

Les recettes d'investissement se sont élevées à 3 031.96 € et sont constituées :

- Des excédents de fonctionnement de l'exercice précédent ;
- Du fonds de compensation de la TVA sur les dépenses d'investissement de l'année 2016
- Des taxes d'urbanisme
- D'un emprunt

2.2. Dépenses d'investissement

Le remboursement de la dette s'est élevé à 13 823.49 € en 2018.

Les principaux investissements de l'exercice sont les suivants :

Désignation	Mandaté 2018
Remplacement d'un lampadaire	747.60 €
Ecran de projection	358.80 €
TOTAL	1 106.40 €

2.3. Emprunts

Code emprunt	OBJET DE LA DEPENSE	Annuité pour l'exercice 2017	Annuité pour l'exercice 2018
1	Investissement	8 735.96 €	2 183.95 €
2	Investissement 2013	2 997.43 €	2 920.45 €
3	Financement rénovation logements	2 066.73 €	2 755.64 €
4	Consolidation prêt CT n° 67838	8 121.84 €	8 121.84 €
TOTAL SELECTION		21 921.98 €	15 981.88 €